



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

London, 1 septembre — Parmi plusieurs bruits qui ont été répandus pour expliquer la baisse des fonds, un seul mérite quelque attention, c'est celui que le conseil de cabinet s'était déterminé à publier un ordre pour l'admission des grains étrangers. La nécessité de mesures de précaution pour assurer la subsistance du peuple, justifiera pleinement cette démarche.

Le rapport du comité d'émigration justifie complètement, selon le *Star*, l'opinion que les individus auxquels il sera accordé 100 ou 150 acres de terre dans l'Amérique du nord, seront en état, au bout de sept ans, de commencer le remboursement graduel des avances nécessaires pour les transporter d'Angleterre dans ces contrées, et pourvoir aux premiers besoins qui doivent précéder les ressources qu'ils devront à leur propre industrie. En d'autres mots, il paraît entièrement démontré que l'excès de population de la grande-Bretagne peut être transféré dans les régions fertiles et non occupées du Canada, sans aucune dépense éventuelle, soit pour les paroisses qui peuvent ainsi se débarrasser des maux de la pauvreté, soit pour l'état, qui peut également se garantir des embarras et des dangers que présentent des masses d'individus inutiles et sans emploi.

Mais quoique le principal objet qu'on a eu en vue, par la nomination du comité d'émigration, soit de reconnaître les moyens les plus commodes et les plus avantageux de remédier aux maux produits dans l'empire britannique par une trop grande population, le rapport fait voir que l'émigration n'est pas le seul ou même le plus grand avantage qu'on doit attendre d'un système de colonisation étendu et bien dirigé. L'essor que donnera à la prospérité de quelques-unes de nos dépendances à moitié peuplées l'émigration successive d'hommes actifs et industriels doit produire des avantages incalculables, non-seulement pour ces contrées, mais pour l'empire en masse. Des déserts étant transformés en champs fertiles, de nouveaux marchés seront ouverts aux productions de l'industrie anglaise; de nouvelles sources seront créées pour le renouvellement perpétuel des richesses et de la puissance de l'Angleterre.

Un journal (*the Truth Teller*) dénonce aujourd'hui à l'Europe des atrocités commises dans une prison de Dublin dite *Richmond pénitentiary*.

Nous avons déjà annoncé que le marquis de Wellesley avait ordonné une requête rigoureuse pour constater la vérité des faits. Des violences ont été exercées sur des prisonniers pour les forcer à renier leur foi. On sait maintenant, dit le journal anglais, et le rapport des commissaires chargés de l'enquête ne tardera pas à devenir public, que le gouverneur de la prison employait des instrumens de torture pour contraindre les prisonniers catholiques à devenir protestans.

Les instrumens ont été trouvés, et on a interrogé un forgeron qui en avait fait d'une espèce particulière pour être attachés à la tête. Cet homme déclare qu'employé à fabriquer ces instrumens, et à les attacher à la tête des prisonniers non convertissables, il pensait obéir à la volonté du gouvernement et non à celui de l'inquisition protestante.

Le rapport officiel de l'enquête, dit toujours le *Truth-Teller*, sera informé sous peu. Un agent ecclésiastique de l'archevêque catholique de Dublin, aidé d'un avocat et d'un sténographe assiste à chaque séance des commissaires.

Le correspondant du *Truth-Teller* lui écrit: « J'ai vu l'instrument des tortures et j'avoue que je ne croyais pas que le cœur de l'homme pût être assez dépourvu d'humanité pour en inventer de semblables ».

Une lettre de Bogota, en date du 19 juin, donne les détails suivans sur le tremblement de terre dont nous avons parlé: « Nous avons éprouvé le 17, à dix heures du soir, trois violentes secousses qui ont tellement endommagé toutes les églises, couvens et autres édifices publics, que, si malheureusement elles se renouvelaient, la ville entière sera en ruines. Un grand nombre d'habitans se sont réfugiés dans les villages voisins. »

### ESPAGNE.

Madrid, le 24 août. — On mande de Catalogne que le notaire d'Alcover, petit village des environs de Tarragone, reve-

nant de la ville où il avait été défendre quelques individus poursuivis pour leurs opinions, a été massacré de la manière la plus barbare par cinq individus armés de fusils et de couteaux.

Telle est encore dans les campagnes l'irritation des esprits, que le capitaine-général ayant reçu, il y a quelques semaines, l'ordre de faire sortir de Barcelonne huit colonels ou lieutenans-colonels indéfinidos, et de les reléguer dans différens villages connus pour leur exaltation anti-libérale, a cru devoir, afin de les soustraire à une mort presque certaine, adresser des représentations au gouvernement et les enfermer provisoirement dans la citadelle, suivant la demande qu'ils ont faite eux-mêmes. Cette mesure a calmé les esprits déjà très agités par la crainte de voir s'étendre à d'autres personnes une mesure de rigueur que les circonstances rendent si redoutable.

### SUISSE.

Zurich, le 23 août. — La diète, dans sa 2e. séance, a prorogé unanimement jusqu'à la diète de 1827, les mesures extraordinaires concernant la police des étrangers et la liberté de la presse. Bâle seule a demandé que le protocole lui restât ouvert. La discussion qui a eu lieu à cette occasion a fourni aux partisans et aux ennemis de la presse le moyen de développer leurs principes. La politique étrangère a paru à ces derniers devoir prescrire la nécessité de mesures extraordinaires. L'influence des mesures répressives sur la situation intérieure de la Suisse et leur avantage ont été vivement contestés.

La plus grande activité règne dans les ateliers. Les nouveaux Angleterre, dans les états du midi de l'Amérique et en de la Grèce et les obstacles multipliés par ceux qui les avaient fermés ou tout au moins fort restreints.

### FRANCE.

Paris, le 3 septembre — Le conseil général du département de l'Ain dans la session actuelle a exprimé le vœu que les fonctionnaires amovibles nommés à la chambre élective fussent tenus d'opter. Il avait déjà exprimé ce vœu l'année dernière. Quand à l'instruction publique, le conseil demande que la rétribution universitaire soit supprimée, notamment pour les collèges communaux. C'est le seul vote qu'il ait émis sur ce sujet.

Le *Diario fluminense* du 4 juillet contient l'article officiel suivant:

« S. M. l'empereur du Brésil a ordonné qu'il ne serait prélevé qu'un droit de 15 p. 0/0 d'entrée sur les produits et marchandises d'origine française qui existeraient maintenant à la douane, le tout en exécution du traité conclu avec le roi de France; ainsi on n'aura point égard à l'époque de leur entrée, mais seulement à celle de leur sortie à dater du 8 juin, jour où ont été échangées les ratifications du traité. »

La *Quotidienne* félicite MM. les membres du conseil de la Vienne d'avoir voté sur les centimes variables une somme de 4000 francs pour réparation du chemin de Montmorillon à Dorat. Il n'est pas difficile de pénétrer le motif de ces éloges. Les jésuites ont une maison à Montmorillon.

Selon *P. no du midi*, « l'Espagne se trouve aujourd'hui dans un état si critique, que tout fait malheureusement redouter une prochaine explosion, qui sera peut être des plus terribles qu'on ait encore vues, parce que l'espagnol, une fois dans l'arène, est un lion furieux que rien ne peut enchaîner. »

Dans la nuit du 25 au 26 août, un violent orage a éclaté sur Toulouse. La foudre est tombée sur le clocher de l'église de Saint-Orens et a suivi le conducteur qu'elle a rencontré. Malheureusement pour le curé de cette paroisse, on avait pratiqué dans le presbytère, et près du lit, une ouverture où la corde des cloches venait aboutir. C'est par là que le tonnerre s'est introduit dans la chambre et qu'il a tué le pasteur, qui se livrait au sommeil. D'assez grands ravages ont accompagné cette tempête dans les environs de Toulouse.

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'affaire de M. Noyer, soupçonné de s'être réjoui du départ de M. Morais, curé du village de Morée, et d'avoir été l'instigateur d'un feu de joie que M. le juge de paix du canton avait trouvé assez conséquent pour en faire l'objet d'un procès-verbal et d'une dénonciation en forme. On se rappelle aussi que M. Noyer avait été condamné

par le tribunal de Vendôme à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende.

L'appel de M. Noyer contre ce jugement a été soumis le 29 août à la cour royale de Blois, et renvoyé au lendemain. L'auditoire le plus brillant qui ait encore paru dans la salle de justice de cette ville s'y trouvait réuni. On y remarquait un nombre considérable d'habitans de la ville de Blois et des environs, entre lesquels se faisaient remarquer plusieurs dames élégamment parées. On pense bien que tous les notables de la commune de Morée assistaient à la séance, curieux de savoir dans quelle classe de délits il fallait ranger des manifestations de joie occasionnées par le départ d'un curé et l'arrivée d'un nouveau pasteur.

Me. Péan, avocat très distingué du barreau, a plaidé la cause de M. Noyer, qu'un mémoire remarquable de M. Comte avait déjà éclaircie. L'orateur, malgré l'état de souffrance où il se trouvait, a produit une grande sensation, et a obtenu un triomphe complet.

La cour a annulé le jugement du tribunal de Vendôme, et déchargé le sieur Noyer des condamnations prononcées contre lui.

— Un événement assez extraordinaire a porté l'effroi pendant quelques jours dans la ville de Vaucluse (Haute-Saône). Le 20 du mois dernier, une voiture conduite en poste vint s'arrêter à l'auberge de la Croix d'or; elle était arrivée par la route des Vosges. Deux hommes en occupaient le siège. À peine les voyageurs étaient-ils descendus à l'hôtel, qu'ils témoignèrent le désir d'avoir un cabriolet de louage avec lequel ils iraient à Remiremont. Ils en louèrent un pour quatre jours, et partirent après avoir laissé à l'auberge leur propre voiture.

Le 24, l'aubergiste et ses gens sentirent qu'une odeur cadavéreuse s'échappait de la calèche laissée dans la remise. L'autorité fut aussitôt avertie. On ouvrit les rideaux de la voiture et on vit dans le fond un coffre en bois de chêne parfaitement soigné d'où émanaient les miasmes les plus infects: c'était un cercueil.

L'événement commençait à faire du bruit dans la ville. Le jour fixé par les étrangers pour leur retour s'avancait et ils n'avaient point reparu. Chacun faisait ses conjectures. On dressa un procès-verbal, et dans la soirée le coffre empesté fut conduit au cimetière, l'ouverture s'en fit, et on l'inhuma ensuite. On ne s'attendait plus au retour des deux étrangers, lorsque, le cinquième jour après leur départ, ils rentrèrent avec la voiture de louage, tout étonnés de voir un rassemblement considérable se former à leur arrivée devant cette auberge. Ils ne tardèrent pas à connaître le motif de la curiosité publique, et s'occupèrent des moyens d'obtenir l'exhumation de leur cercueil; ils accompagnèrent leur demande de titres qui justifiaient que le cercueil contenait le corps de M. Vignié, inspecteur des bâtimens de la couronne et des domaines privés du roi. Une seconde exhumation a été autorisée, et le convoi s'est remis en route.

La cour d'assises de Riom a terminé l'affaire relative à l'assassinat du sieur Delmas. On a entendu cent témoins. Celui qui a fixé la curiosité publique est la fille Marguerite Alzac, surnommée *la Manson* de Mauriac. Elle était avec une de ses compagnes sous le hangard voisin de la maison de Delmas lorsqu'elle vit sortir Pierre Lavergne de cette maison, et y rentrer aussitôt. Peu de temps après, elle vit sortir un homme et une femme, et ensuite Pierre Lavergne et son frère tenant chacun de son côté un cadavre par le bras. Elle parla à une de ses amies de ce qu'elle avait vu dans la nuit, et les détails qu'elle en donna parvinrent aux oreilles de la famille des accusés. On lui offrit de l'argent pour obtenir son silence, mais elle le refusa et promit cependant de ne rien divulguer. Les accusés craignant encore une indiscretion, l'emmenèrent à l'église, où on lui fit jurer aux pieds du maître-autel de ne rien dire. Les six accusés ont opposé aux diverses dépositions un système de dénégation complet.

Pierre et Antoine Lavergne, Combet et la femme Connil ont été condamnés à la peine de mort. Lagarde et la fille Breton ont été acquittés. Les quatre accusés condamnés à la peine de mort ont pris le ciel à témoin de leur innocence. On annonce qu'à leur rentrée dans la prison ils ont échangé des reproches, s'accusant mutuellement du crime qui leur est commun.

— Le ministre de la guerre doit arriver à Douai le 5 de ce mois. Il inspectera cette place le 6, il en partira le 7 pour aller visiter Arras et Béthune, et se rendra au camp de St-Omer, où il passera les troupes en revue, et visitera les travaux dans les journées des 8, 9 et 10. Il continuera ensuite son voyage d'inspection des places fortes. On présume que du 10 au 15 septembre, le camp de St-Omer sera levé, et que les divers régimens rentreront dans leurs garnisons respectives.

— On écrit d'Angleterre que M. Jourdan, docteur en droit, est mort le 27 août dernier à Deal, près de Douvres, chez M. Norman, après une cruelle maladie. M. Jourdan avait reçu de M. de Serre, ancien garde-des-sceaux, la mission d'aller en Angleterre étudier l'organisation des justices de paix, et fut nommé membre de la commission chargée de préparer un projet de code de procédure pour les colonies françaises.

— La *Gazette de Florence* du 24 août annonce que le sultan devait publier un firman, qui défendra à tous les Raïas de s'habiller à l'européenne, jusqu'à ce qu'on fasse connaître le costume que les Grecs devront porter à l'avenir.

— Il a été porté dernièrement à la connaissance de la diète de Francfort au procès curieux. En 1565, un des ancêtres du

comte de Wackerbart, demandeur actuel, se rendit cautions d'un emprunt de 5000 marcs d'argent contracté par François, duc de Saxe-Lauenbourg, pour compte de ce duché. Le créancier n'ayant jamais été remboursé, la caution se vit obligée, en 1578, de payer le capital avec les intérêts et frais, en tout 11,500 marcs suivant la valeur actuelle des monnaies, 36,500 louis.

La caution fit assigner le duc à la chambre impériale de Wetzlar, qui était alors le tribunal suprême de l'Allemagne, pour actions intentées contre des princes souverains. Un à-compte de 6000 écus lui fut payé; mais aucun autre paiement n'eut lieu, et le procès resta indéfini. Aujourd'hui, le demandeur réclame le paiement de la créance; il assigne les rois de Hanovre et de Danemarck, possesseurs du pays de Lauenbourg. La diète de Francfort doit désigner un tribunal supérieur dans un autre état, dans le cas où les parties ne s'arrangeraient pas à l'amiable. Le capital, doublé tous les vingt ans par les intérêts, formerait jusqu'en 1820 une somme de près de 300 millions de louis d'or.

— Un arrêt de règlement du parlement de Paris, du 5 novembre 1764, défendait aux élèves pharmaciens de s'établir, à moins de six carreaux toises de l'office du maître qu'ils avaient quitté, sous peine de 200 fr. d'amende.

M. Lamaille, pharmacien à Paris, rue des Lombards, a invoqué les dispositions de cet ancien arrêt, qu'il prétendait avoir été ramené en vigueur par une ordonnance du préfet de police. Il réclamait, en conséquence, la clôture de la boutique d'un de ses élèves, M. Trouillet, qui vient de former presque à sa porte un nouvel établissement de pharmacie.

Le tribunal correctionnel, vu l'abrogation de cet arrêt par diverses lois et autres celle du 17 mars 1791, a renvoyé Trouillet de la plainte formée contre lui par Lamaille et condamné ce dernier aux dépens.

— Des lettres de Stockholm du 18 août mandent qu'une flotte russe, composée de 3 vaisseaux de ligne et de huit frégates, vient de passer le Sund. On croyait généralement en Suède que cet armement maritime, assez considérable à l'époque actuelle, était destiné pour l'archipel grec.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Des lettres du 25 juillet au 5 août, et qui sont récemment parvenues de l'Archipel, annoncent que les troupes turques de Reschid-Pacha sont arrivées devant Athènes, et se sont jointes à celles qui venaient de Négrepont. Gouras s'est renfermé dans la citadelle; mais son propre neveu s'est soumis et s'est mis à négocier avec les Turcs: on pense que ce chef n'est pas éloigné d'une capitulation, s'il aperçoit peu de chances d'être secouru. Les Hellènes n'ont en ce moment aucun corps à opposer à leurs ennemis sur ce point; car s'ils dégarnissent la Morée et Négrepont, du peu de troupes qu'ils s'efforcent de tenir unies; ils faciliteront tous les mouvemens d'Alibabé. Le colonel Fabvier a commandé 400 tacticiens à Methana, où il se fortifie; mais il est forcé de quitter cette position si Hydra est menacée.

Les flottes grecque et turque étaient, le 3 août, en présence l'une de l'autre depuis cinq jours près de Samos, les Hydriotes ayant enfin envoyé quarante bâtimens au secours de cette île, moyennant 200,000 piastres, que celle-ci a dû fournir pour les dépenses de la flotte. Le capitain pacha n'a point encore à bord de ses bâtimens les troupes de débarquement qu'on assemblait sur le côté d'Asie, deux engagements significatifs avaient eu lieu; deux brûlots grecs ont été perdus sans effet, soit que les brûlots y aient mis moins d'audace, soit que les Turcs prennent mieux leurs précautions.

— On lit dans la *Gazette universelle d'Augshourg*:  
*Bucharest, le 15 août.* — Nous avons des nouvelles de Constantinople jusqu'au 3 de ce mois. Elles annoncent que cette capitale continue d'être dans une vive agitation. Il paraît qu'il y a que la terreur générale qui empêche un éclat de la part des musulmans irrités des nouvelles réformes. Le grand-seigneur et le séraskier grand-visir, à qui le peuple reproche sa basse extraction (il était porte-chaise, et, à l'exception de son nom, il ne sait, dit-on, pas écrire), sont tous les jours l'objet de placards très injurieux. Malgré cela, le sultan se rend tous les jours à la mosquée.

« Parmi les individus qui ont été exécutés en dernier lieu, il y avait 75 Topdschis, accusés d'avoir tramé une nouvelle conspiration contre le Grand-Seigneur. Des ci-tlevant agas des janissaires, qu'on avait promus au rang de chambellan pour les attirer ici, sept ont été décapités peu de jours après leur arrivée. Le peuple qui, dans le premier instant, s'était laissé séduire en faveur des nouvelles réformes par la diminution du prix des vivres, commence à murmurer, et l'horizon s'obscurcit plus que jamais. »

#### PAYS-BAS.

*Bruxelles, le 5 septembre.* — M. le procureur du roi près le tribunal de cette ville vient d'envoyer aux fonctionnaires de justice et de police les signemens d'un juge-de-paix et de son greffier de cet arrondissement, fugitifs, prévenus de diverses discussions dans l'exercice de leurs fonctions, et contre lesquels existe un mandat d'arrêt en date du 31 août.

— Le gouvernement, pour activer l'envoi des troupes aux Indes, a statué que le transport s'en ferait de préférence pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre, à cause que non-seulement les occasions pour le transport sont alors plus favorables, mais que l'arrivage présumé de renforts à Java en printems de 1827, sera, pour l'armée, plus opportun qu'à toute autre époque. Les gouvernemens respectifs des provinces

sont chargés de porter cette disposition à la connaissance des autorités locales. En conséquence, il a été ouvert à La Haye un recrutement pour les troupes coloniales aux Indes-orientales; les enrôlés recevront une prime.

Il y aura dimanche à Boitsforts un concert au bénéfice des Grecs; un grand nombre de musiciens se sont empressés de répondre à l'appel qui leur a été fait.

LIÈGE, LE 6 SEPTEMBRE.

Les états-députés de la province de Liège viennent d'autoriser les fabriques d'église à faire assurer contre les incendies les églises et les presbytères.

Le directeur d'un pensionnat établi dans l'une des provinces méridionales du royaume, vient d'écrire au comité grec de Bruxelles, pour offrir de se charger gratuitement de l'éducation d'un jeune Hellène. L'auteur de cette offre philanthropique désirant ne pas être connu du public, nous nous bornons à tenir acte de cette offre honorable, dont Bruxelles a déjà offert un exemple. (Courrier des Pays-Bas.)

Nous avons lu une singulière faute d'orthographe dans une lettre écrite par une dame, en 1815; elle rendait compte à une amie de province des nouvelles de Paris, et elle lui disait: « Les souverains à lier ont résolu d'envoyer Napoléon à Sainte-Hélène. » (Dragon.)

Voici au lieu d'une faute d'orthographe, une faute d'impression qui est assez plaisante. Elle se trouve dans notre n° d'hier, article d'Angleterre au lieu de dire: les prisonniers ont été ren- dus de part et d'autre; par le seul changement d'une lettre, le typographe, nous fait annoncer qu'ils ont été pendus. C'est ici le cas de l'application de ce vers si connu:

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. »

Liège, le 6 septembre 1826.

Monsieur le Rédacteur,

L'auteur de l'article communiqué que j'ai lu dans votre n° d'aujourd'hui a bien raison, on ne saurait donner trop de publicité aux bonnes actions.

La conduite de M. Lusardi mérite des éloges; il a fait preuve de désintéressement et de beaucoup d'adresse en faisant gratis à plusieurs malheureux des opérations qui leur ont rendu la vue: aussi personne ne trouvera mauvais que l'on ait communiqué ces faits au public, je ne vous écris donc pas, M. le rédacteur, pour me plaindre de la publication qu'on leur donne, mais pour défendre mes confrères d'une accusation d'ignorance ou de manque de générosité que la nature de cet article pourrait leur attirer. En effet, que disent les étrangers, en voyant annoncer avec une sorte d'emphase, d'abord l'arrivée de M. Lusardi, ensuite les opérations qu'il a faites? Ils diront que probablement Liège ne possède aucun chirurgien capable de faire ces opérations, ou que s'il s'en trouve quelques-uns, ils n'ont d'humanité que pour les malades qui payent. Nous voilà donc dans l'alternative de passer pour des ignorans, ou pour des hommes durs et inhumains.

Quant à la première qualification, il est très peu d'entre nous qui ne puissent faire toutes les opérations auxquelles le corps humain est exposé; et il ne faut pas qu'une fausse modestie nous empêche de le dire, puisque, si nous ne le proclamons pas, on nous accusera d'ignorance.

Quant à la seconde, le public est là pour nous rendre pleine justice; il n'est pas un seul de mes confrères qui refuse de soulager un malheureux, par cela seul qu'il ne peut le payer. D'ailleurs, ceux qui ne peuvent recevoir nos secours à domicile, n'ont-ils pas l'hôpital de Bavière, où ils sont soignés, pansés, opérés, etc., avec autant de soin que de talent par le chirurgien en chef de cet établissement, qui, pour ne parler que des maladies des yeux, puisqu'elles font le sujet de ma lettre, a rendu tout aussi bien que M. Lusardi la vue à un grand nombre de personnes.

Le tems n'est plus où un oculiste, un lithomiste, etc., se transportaient de ville en ville, précédés d'annonces de cures merveilleuses, qui étaient souvent que des pièges tendus à la bonne foi des malades. On n'est plus maintenant un oculiste, un lithomiste; on est chirurgien, et cela seul signifie que l'on connaît tout ce qui est du ressort de la chirurgie. Il est inutile de dire que je parle ici des chirurgiens qui ont de l'instruction, car il y a des ignorans partout.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un chirurgien.

### Soustré d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur.

La société formée à Namur pour l'encouragement et l'amélioration de l'instruction élémentaire, compte à peine une année d'existence; et quand on songe au bien qu'elle a produit, en aussi peu de tems et avec aussi peu de ressources, on peut prévoir les immenses services qu'elle est appelée à rendre aux classes indigentes, et on ne saurait former des vœux trop ardens pour que de semblables institutions s'établissent bientôt dans chacune de nos provinces. C'est dans l'espérance de les voir naître, et avec le désir d'exciter le zèle de tous les amis de l'instruction, que nous publions quelques extraits du rapport fait par la commission le 12 juillet dernier, à l'assemblée générale des souscripteurs.

Après avoir exposé que les moyens les plus efficaces d'améliorer l'instruction et de faire participer à ses bienfaits un plus grand nombre d'individus, était de diminuer les dépenses qu'elle nécessite, et d'en rendre l'accès plus facile en répandant de bons ouvrages élémentaires au plus bas prix possible, la commission s'exprime ainsi:

Cette mesure, Messieurs, si simple en apparence, n'était pas sans difficultés: en effet, il fallait, avec des ressources extrêmement bornées, fournir des livres à environ 21,000 enfans à leurs instituteurs des traités sur les bonnes méthodes d'enseignement qui doivent faire l'objet de leurs méditations; il fallait fixer des prix tellement à la portée de l'indigence même,

qu'on ne pût sous aucun prétexte se soustraire à l'uniformité de livres pour chaque classe, uniformité sans laquelle il est impossible d'introduire avec succès la méthode simultanée, et d'extirper les dernières racines de l'enseignement individuel, si profondément enfoncées par la routine; il fallait faire choix d'ouvrages renfermant des connaissances utiles, exposées avec simplicité et propres à faire germer, dans de jeunes cœurs, le goût du travail et l'amour des vertus; il fallait aussi que ces livres fussent assez attrayans pour exciter la curiosité des enfans, et prévenir la funeste habitude de lire sans attention, résultat inévitable de l'ennui causé par les choses qu'ils ne peuvent comprendre; il fallait enfin coordonner ces ouvrages et les classer pour chaque degré d'instruction, de manière à n'occasionner une nouvelle dépense qu'à mesure du développement de l'intelligence des élèves.

... Parmi les ouvrages adoptés, quelques-uns pris isolément auront peut-être paru insignifians à des personnes qui ont un peu médité sur l'instruction primaire; mais en les considérant dans leur enchaînement et leur gradation, on voit qu'ils concourent tous au but proposé. On aura peut-être jugé des autres d'après la simple inspection du titre, tandis qu'en se donnant la peine de les lire, on se serait aperçu des améliorations ou des modifications qui y sont apportées. Quoiqu'il en soit, Messieurs, on nous saura gré d'avoir distribué dans toutes les écoles de cette province les excellens ouvrages de M. de Jussieu, qui y étaient inconnus, ainsi qu'un petit recueil de maximes, proverbes et sentences; ces règles populaires de sagesse et de raison qui se gravent aisément dans la mémoire, sont encore très propres à exercer l'intelligence; lorsque l'instituteur sait en provoquer l'application. D'autres ouvrages, dont le mérite est bien constaté, n'avaient été jusqu'alors que dans les mains d'un petit nombre d'élèves; nous les avons répandus en grande quantité.

La commission fait ensuite connaître les dispositions qu'elle a cru devoir prendre pour qu'il y ait à la fois sûreté et économie dans la distribution des ouvrages. C'est d'avoir en quelque sorte formé un établissement de librairie, dont le bureau central est chez le secrétaire de la société, et les succursales chez les membres de la commission d'instruction, inspecteurs des districts d'écoles. Ceux-ci répartissent les livres aux instituteurs, suivant le nombre et la capacité des élèves, et reçoivent l'équivalent du prix en bons dont le recouvrement se fait quelques mois après par les soins obligeans des agens de l'administration qui en versent le montant à la caisse de la société.

Ce qui paraîtra vraiment prodigieux à ceux qui ne savent pas ce que l'amour du bien public soutenu par une volonté ferme et une activité que rien ne rebute, c'est que depuis le mois de novembre dernier, c'est-à-dire, dans l'espace de huit mois, la commission n'a pas distribué moins de trente huit mille deux cent six volumes; savoir:

- 12,379 vol. pour la 1<sup>re</sup> classe au prix de 4 cents.
- 11,382 id. 2<sup>e</sup> classe 4 "
- 8,243 id. 3<sup>e</sup> classe 8 (terme moyen)
- 4,289 id. pour les élèves à qui les parens désirent donner quelques notions de géographie, d'histoire nationale ou de sciences en rapport avec la profession à laquelle ils se destinent.
- 1,943, pour les instituteurs, y compris les collections de tableaux et de cartes de géographie.

Quelque considérable que paraisse ce débit, il n'aurait été plus encore si les imprimeurs eussent pu effectuer les livraisons au commencement.

Le rapporteur se loue beaucoup du zèle que MM. les inspecteurs ont apporté au travail long et pénible de la répartition des livres dans les diverses écoles de leur district. Ils nous ont aussi puissamment aidés, dit-il, à dissiper les préventions semées par une défiance aveugle qui rejette sans examen tout ce qui paraît nouveau, et dénature les meilleures intentions. Nos projets ne pouvaient être à l'abri de pareilles attaques; c'est le sort commun à tous les perfectionnemens, à toutes les innovations.

Combattant ensuite cette fausse maxime, d'après laquelle des personnes, d'ailleurs bien intentionnées, soutiennent qu'il est dangereux de donner de l'instruction aux gens du peuple, parce qu'ils pourraient en abuser (1), le rapporteur ajoute avec raison: « C'est comme si on prétendait les priver de l'usage de leurs membres, dans la crainte que ces membres ne servissent d'instrumens aux passions et au crime. Cependant s'il serait absurde et inhumain de mutiler ainsi des hommes dont le travail et l'industrie doivent faire la force et la richesse de l'état, il ne l'est pas moins de vouloir paralyser leurs facultés intellectuelles et les priver des avantages qu'ils pourraient tirer de leur développement. »

« Qui ne sait par l'expérience de tous les jours que la culture de l'esprit rend l'ouvrier adroit, laborieux, économe; tandis que l'ignorance le rend lourd, paresseux, ivrogne, et donne à ses ouvrages l'emprunte grossière de son âme... »

« Toutefois loin de nous l'idée d'appeler à l'étude de la littérature ou des hautes sciences, des hommes voués par leur position sociale aux travaux de l'agriculture et de l'industrie! nous voulons, au contraire, en propageant l'instruction primaire comme élément de progrès en tous genres, augmenter leur capacité de travail, et leur donner toute l'aptitude et l'intelligence nécessaires pour exercer leurs professions avec succès et pour en perfectionner les procédés. Ils s'attacheront d'autant plus à leur état, qu'ils y trouveront dès lors une existence plus assurée, et plus de moyens de pouvoir à leurs besoins. Néanmoins, s'il arrivait qu'en étendant ainsi la sphère de leurs

(1) Dans une ville voisine de la nôtre, cette crainte a été manifestée par plusieurs riches fabricans à qui l'on proposait d'établir des écoles élémentaires pour les ouvriers de leurs ateliers.

idée, on fournit au même l'occasion de se révéler, on ne pour-  
rait que se réjouir d'avoir provoqué son essor...

« Nous présumons, dit le rapporteur en finissant son travail,  
que les instituteurs s'empresseront de se procurer pour leur  
propre instruction les livres publiés par la société, qu'ils les  
feront connaître aux habitants de leur commune et leur en com-  
manderont l'acquisition. Ceux qui seront véritablement animés  
de l'esprit de leur état feront plus encore : ils réuniront quel-  
quefois leurs anciens élèves pour faire des lectures en commun, et  
passer agréablement les jours de repos, dont l'oisiveté fait sou-  
vent un si mauvais usage. »

Après avoir entendu la lecture de ce rapport que nous re-  
grettons de n'avoir pu citer en entier, et rempli comme on le  
voit, des vues les plus utiles et des idées les plus saines, l'as-  
semblée a décidé à l'unanimité que les dispositions arrêtées l'an-  
née dernière, pour l'emploi des fonds de la société, resteraient  
en vigueur. Ensuite, elle a nommé, conformément au règle-  
ment, une commission de trois membres pour vérifier et arrê-  
ter définitivement les comptes. Cette commission se compose de  
MM. le général van Boecop, Cambrelin, docteur en médecine,  
et L. Ernst, substitut du procureur du roi.

On se rend plus facilement comptes des succès obtenus par  
cette association quand on connaît les noms des membres qui  
composent la commission qui a pour président, M. J.-J. d'Oma-  
tius, et M. Arnould pour secrétaire.

#### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 5 septembre. — EFFETS PUBLICS. — Ils res-  
tent dans la même situation.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 318 p. 010 de perte; le  
Londres court a été offert à 4016 1/2: le papier à trois mois s'est placé à 4011  
1/2; le Paris court a été offert à 47 5/16, le papier à terme n'a pas été de-  
mandé; le Francfort court a été voulu à 35 1/16; il ne s'est rien fait en  
papier à terme ni en Hambourg.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 100 balles café Brésil à 31 1/4 c., et  
environ 50 balles 25 bqs et 50 dito Cuba de 32 1/4 à 35 1/2 c.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 4 septembre. — Dette active, 51  
1/2 3/4 5/8. Différée 1316 7/8. Bill. de chance, 117 1/4 3/4 1/2. Synd.  
d'am. 93 3/4 94 1/4 94. Rentes remb. 85 3/4 86 1/4. Lots d'o. oo.  
Act. 800 com. 85 85 1/2 3/16.

ÉTAT CIVIL, du 5 septembre. — Naissances, 7 garç., 6 filles.

Décès: 1 garçon, 2 hommes, 1 femme; savoir:

Guillaume Joseph Malpas, âgé de 32 ans, armurier, rue sur la Fon-  
taine, célibataire.

Louis Joseph Braive, âgé de 30 ans 9 mois et 12 jours, rentier, faub.  
St. Marguerite, célibataire.

Marie Anne Hakin, âgée de 70 ans, fileuse rue terre en Bèche,  
épouse de Joseph Franck.

#### TEMPÉRATURE DU 6 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 15 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 18 d. au-dessus.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Vendredi 8 courant, sans remise, pour l'ouverture du théâ-  
tre et le premier début de la troupe nouvelle, *Robin des Bois*  
ou *les trois balles enchantées*, opéra en trois actes, de Weber,  
qué de costumes neufs, et au deuxième acte, d'une décoration  
nouvelle. Le spectacle commencera par *Ambroise*, ou *voilà ma*  
*journal*, opéra en un acte de Dalayrac.

S'adresser pour la location des loges chez Romedenne, rue des  
Dominicains, n. 711.

Les enfants au-dessus de 7 ans payeront place entière et ceux au-  
dessous demi place.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PROGRAMME du concert vocal et instrumental que donnera  
M. WERY, violon-solo de S. M., et professeur à l'école royale  
à Bruxelles, le jeudi 7 septembre 1826, à la salle des Spec-  
tales, à Huy.

##### PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture.
2. Concerto de violon, composé et  
exécuté par M. Wery.
3. Air de basse-taille.
4. 8<sup>e</sup> air varié de M. Wery, exécuté  
par M. Prealle.
5. Duo du *Barbier de Séville*,  
chanté par MM.\*\*\* amateurs.
5. Variations sur la romance *c'est*  
*une larme*, pour piano et violon  
par Lafont et Herz, exécutées par  
Mlle. Stuart et M. Wery.

##### DEUXIÈME PARTIE.

1. Concerto de flûte, exécuté par  
M. Delhaise.
2. Cavatine de l'opéra de la *Dame*  
*blanche*, chanté par Mlle.\*\*\*
3. Variations pour guitare, compo-  
sées et exécutées par Mlle.\*\*\*
4. Romance de Weber, chantée par  
M.\*\*\* amateur.
5. Variations pour piano, sur l'air *na*  
*Fanchette est charmante*, par  
Herz, exécutées par Mlle. Stuart.
6. Romance de M. Wery, chantée  
par M.\*\*\*
7. Polonaise composée et exécutée par  
M. Wery.

Le concert commencera à six heures. Prix d'entrée: 95 cents.  
(960)

#### A LA DEMANDE DU PUBLIC.

DIMANCHE 10 septembre, BAL CHAMPETRE, avec illu-  
minations chez SMETS-DEGUELDRE, faub. St.-Laurent. (959)

D. BEYNE, fils, négociant à la Main d'Or, rue Pont d'He, vient  
de recevoir une forte partie de nouveaux tapis de table en  
drap, assortis de grandeurs: fonds unis avec médaillon et bor-  
dure, et fonds pleins à ramages, à la pièce, grande largeur sans  
bordure. Ces tapis qui sont fort jolis, se vendent à des prix  
extrêmement modérés (961)

#### Vente par autorité de justice.

Le neuf septembre mil huit cent vingt-six, à dix heures  
du matin, dans la place du Marché de Liège, il sera procédé à la  
vente au plus offrant et dernier enchérissseur, des meubles, ef-  
fets et bestiaux, consistant en tables, chaises, marmittes, chau-  
drons, chevaux, vaches, cochons et autres objets, dont le détail  
serait trop long. Le tout sera payé argent comptant. (958)

#### Vente par autorité de justice.

Le huit septembre mil huit cent vingt-six, à dix heures  
du matin, dans la place du Marché de Liège, il sera procédé à la  
vente au plus offrant et dernier enchérissseur, des meubles,  
effets et bestiaux, consistant en tables, chaises, marmittes,  
chaudrons, chevaux, vaches, cochons et autres objets, dont le  
détail serait trop long.

Le tout sera payé argent comptant. (959)

#### 135<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Maréchal-Mathias, agent de ladite loterie, donne avis aux per-  
sonnes qui désirent y prendre part, soit par lots entiers, 172,  
174, 178 et 1716, qu'elles peuvent se procurer à son bureau, rue  
du Stokis, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, aux prix courants  
des autres villes du royaume; le plan s'y distribue.

Chez le même, excellent vin à 40, 47, 56, 70 et 85 cents à  
bouteille. (961)

#### Avis aux amateurs des Beaux-Arts.

Pochobraczy, a l'honneur d'informer le public qu'il donne  
l'instruction d'une méthode facile et inconnue jusqu'ici d'écrire  
ou dessiner en relief avec une plume ordinaire sur tous mé-  
taux, tels que le fer, l'acier, le cuivre, l'or, le verre et les  
pierres. Une nouvelle manière d'écrire sur le papier et le bois.  
Imprimer des feuilles vertes avec de l'or, en couleur sur papier,  
linges, métaux. On peut aussi se procurer des recettes nou-  
vellement inventées et faciles à préparer, de solution de copal  
qui ne casse jamais, d'excellent lacque d'or, d'esprit ainsi que  
de laque d'or, de copal, de vernis ainsi que de vernis sur cu-  
ivre, étain et fer blanc; de plus pour les doreurs quelques ar-  
ticles utiles.

Deux excellentes sortes de bronze surfusils ineffaçables, blan-  
chir du cuivre en le faisant bouillir. Donner une couleur aux  
bronzes, à poêles, vernis lustré pour les tasses qu'on peut  
ver, dessiner des estampes sur du verre de deux manières,  
un excellent lustre noir, nouvellement inventé pour enduire  
voitures et les cuirs pour selles sur la partie extérieure; une  
méthode de durcir le fer en quelques minutes. S'adresser chez  
M. Petit-Jean, rue St.-Séverin, depuis 5 heures jusqu'à 6 heures  
du soir. On peut voir ses épreuves gratis, depuis quatre heu-  
res jusqu'à cinq.

(281)

#### Vente d'Oignons de Fleurs

Qui aura lieu en la salle de vente de P. H. J. Davivier, rue Vel-  
bruck, les 4 et 11 7bre. 1826, à 3 heures après midi, consis-  
tant en jacinthes, narcisses, tulipes, renoncules, crocus etc.,  
venant directement d'Harlem, tous à l'usage des pots pour  
dans des chambres pendant l'hiver. Le catalogue se distribue  
gratis, chez ledit Davivier.

#### ( ) Vente de la terre de Stevordt par expropriation forcée.

Le 22 septembre 1826, à l'audience du tribunal de premier  
instance séant à Hasselt, il sera procédé à l'adjudication  
définitive de la terre de Stevordt, située à 5 milles de Hasselt.

Cette terre consiste en un château très-vaste, bâti dans  
goût moderne, en bon état, entouré de jardins, étangs, bosquets,  
prairies et de plusieurs allées bordées de chênes, et de  
blancs d'une grande étendue;

En deux fermes, cinq maisons un moulin à faire de grain  
farine, un pressoir; en terres labourables et bois d'une con-  
tenance d'environ 151 bonniers 75 perches et 56 aunes  
carrées, P.-B.

S'adresser pour la voir au bourgmestre de Stevordt.

( ) Lundi 11 7bre. 1826, et jours suivants, s'il y a lieu, à 8 heu-  
res du matin, la commission des hospices civils de Liège  
exposera en location dans la salle de ses séances, Maison  
St.-Abraham, rue Féronstrée.

La ferme de Herstal tenue par le sieur Massin et sa femme, con-  
sistant en logement du fermier, grange et avec deux mille huit  
cent cinquante neuf perches de prairie, jardin et terre en 63 pièces

Le bail se fera en premier lieu en 63 lots; on l'exposera  
ensuite en masse. S'adresser pour les conditions au bureau  
la recette desdits hospices.

( ) A vendre deux maisons avec paxhuses, caves, étable,  
puits et jardin derrière, sise en Glain, n. 761 et 762, canton  
de l'Ouest de la ville de Liège. S'adresser audit n. 762, ou au  
notaire Pâque.

L'on demande à acheter un petit chariot, ainsi qu'un petit  
fort cheval. S'adresser, n° 1392, rue Chaussée-des-Prés. (958)